

**COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 Janvier 2021**

Date de convocation : 22/01/2021

Date d'affichage : 22/01/2021

Nombre de Membres:

En exercice: 15

Présents : 12

L'an 2021, le 29 Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GESLIN

**Etaient présents :** Monsieur GESLIN Joseph, Maire, Mmes : CHANTEUX Christelle, HORTANCE Annick, LORON Jeanne, MAZURAS Paméla, RAISON Séverine, SAULNIER Yvette, MM : BLOT Patrice, CHAUVEAU Guillaume, DELSAUT Alexis, GESLIN Christophe, GIBOIRE Adrien

**Absents :**

**Absents excusés :** Excusé(s) : Mme GOMMELET Florence, MM : DELAFORGE Ruddy, GOUBA Ismaël

**Secrétaire de séance :** Monsieur GESLIN Christophe

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus les compte-rendu (C-R) des réunions du 20 novembre 2020 et du 18 décembre 2020, et invite l'assemblée délibérante à nommer un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les compte-rendu (C-R) des réunions du 20 novembre 2020 et du 18 décembre 2020,
- de nommer secrétaire de séance pour la réunion d'aujourd'hui en date du 29 Janvier 2021, Monsieur GESLIN Christophe

**ORDRE DU JOUR**

- FINANCES - Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement
- FINANCES - Aménagement de la voirie Rue des Fées - Demande de subvention au titre des amendes de police
- PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs
- MARCHE PUBLIC - Construction d'une médiathèque et restauration du patrimoine - Avenants Marchés de travaux: reporté
- URBANISME - ZAC des Lavandières - Demande de prolongation de la déclaration d'utilité publique
- Questions diverses

**2021\_01\_01 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES - Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2021 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

BUDGET	OPERATION	INTITULE	CHAPITRE	COMPTÉ	DESIGNATION	RAPPEL BUDGET 2020	MONTANT AUTORISE (max. 25 %)	Montant autorisé par opération
PRINCIPAL	145	Mairie	20	2051	Licences	5 800,00 €	1 450,00 €	3 200,00 €
			21	2183	Matériel bureau	3 000,00 €	750,00 €	
			21	2184	Matériel informatique	4 000,00 €	1 000,00 €	
	147	Services techniques	21	21578	Autre matériel et outillage de voirie	6 000,00 €	1 500,00 €	1 750,00 €
				2182	Matériel de transport	1 000,00 €	250,00 €	
	30	PLU	20	2031	Frais d'études	25 000,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €
	21	Bâtiments	21	21318	Autres bâtiments publics	8 000,00 €	2 000,00 €	4 500,00 €
				2132	Immeubles de rapport	8 000,00 €	2 000,00 €	
				2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 000,00 €	500,00 €	
	31	Voirie	21	2031	Frais d'études	30 000,00 €	7 500,00 €	21 250,00 €
				2151	Réseaux de voirie	25 000,00 €	6 250,00 €	
				21538	Autres réseaux	30 000,00 €	7 500,00 €	
	32	Equipements loisirs et sportifs	21	2031	Frais d'études	15 000,00 €	3 750,00 €	12 500,00 €
2121				Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00 €	2 500,00 €		
2184				Mobilier	25 000,00 €	6 250,00 €		
37	Illuminations	21	2188	Autres immobilisations corporelles	4 200,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	
39	Revitalisation centre-bourg	20	2031	Frais d'études	15 000,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €	
ASSAINISSEMENT			20	2031	Frais d'études	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
			23	2313	Construction	1 230 000,00 €	307 500,00 €	307 500,00 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour le budget principal et le budget annexe assainissement dans les limites indiquées ci-dessus.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.**

Unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 0) M. Guillaume CHAUVEAU est arrivée à 20h11 sur la question 3.

### **2021\_01\_02 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Aménagement Rue des Fées - Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire rappelle que le Département doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10000 habitants.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité de la Rue des Fées au niveau de la nouvelle médiathèque. Le projet a été élaboré avec les services du Département et présenté à l'assemblée au cours de la séance du 20 novembre 2020 en questions diverses. Ce projet avait recueilli l'assentiment de l'assemblée, depuis le projet a été quelque peu modifié pour tenir compte de l'article 52 de la loi n°1428 du 24 décembre 2019 relative à la visibilité aux abords des passages piétons.

Le montant des travaux tel que présenté est estimé à 19 505 € HT soit 23 406 € TTC.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:**

- d'approuver le projet tel que présenté pour un coût estimé de travaux de 23 406 € TTC,
- de réaliser les travaux dès que possible,
- de solliciter auprès du Département l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 0) M. Guillaume CHAUVEAU est arrivé à 20h11 à la question n°3

#### **2021\_01\_03 - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T. - Modification du tableau des effectifs**

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier le tableau des effectifs en raison de l'avancement de grade d'un agent suite à la réussite d'un concours. Il propose de le modifier comme suit :

Nb	Date	Suppression de poste		Création de poste	
1	01/02/2021	Adjoint administratif	35:00	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	35:00

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:**

- d'approuver la suppression et la création de poste décrites ci-dessus,
- d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

#### **2021\_01\_04 - URBANISME - DOCUMENTS D'URBANISME - ZAC DES LAVANDIERES - Demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 17 mars 2014, la ZAC des Lavandières a été créée et que, par délibération en date du 5 avril 2019, le dossier de réalisation de la ZAC des Lavandières a été approuvé.

A l'origine de cette opération, il était prévu d'acquérir environ 51 000 m<sup>2</sup> de terrain. A ce jour, la commune a acquis 48 570 m<sup>2</sup>, soit environ 95 % de la superficie.

Le projet d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de cette opération a été déclaré d'utilité publique (DUP) par arrêté préfectoral en date du 22 mars 2016 pour une durée de 5 ans.

L'arrêté de DUP arrivant à expiration, il est nécessaire de le proroger pour une durée de 5 ans afin de poursuivre les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de:**

- Solliciter de Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, la prorogation de l'arrêté préfectoral de DUP en date du 22 mars 2016 pour une durée de cinq ans,
- Donner délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

## Questions diverses :

### **Informations diverses**

**Point sur l'ensemble des dossiers en cours:** recrutement, médiathèque, ZAC, PLU et STEP (station d'épuration)

**Ecole Saint-Antoine:** aide exceptionnelle de mise à disposition d'un agent 1h/jour sur le temps méridien (12h-13h), jusqu'au 6 juillet 2021, au service de restauration scolaire de l'école afin de respecter le protocole sanitaire.

**Association Croq Vacances:** demande la possibilité de reporter la date limite de dépôt de leur dossier de demande de subvention. En effet, leur partenaire principal, la CAF, change ses modalités de participations financières et n'est pas en mesure de calculer les nouveaux montants de participation qui risquent d'être à la baisse. Dans ces conditions, l'association n'est pas en mesure de présenter un budget.

**Journée Citoyenne du 23 janvier dernier:** les élus présents à cette manifestation font un retour sur cet évènement: 26 kg de déchets ramassés par une dizaine de personnes en 2 heures environ. Expérience positive, bons retours, à renouveler.

**Musée:** les élus en charge de la liquidation des objets du musée font un point de l'avancée du projet. Retours positifs des personnes qui viennent récupérer leurs biens.

**Vaccination :** Jeanne LORON, en charge des affaires sociales, va contacter les personnes de + de 75 ans lors de sa permanence mardi 2 février.

### **Informations au titre des délégations au titre de l'article 2122-22 du CGCT**

**Devis:** entreprise Leroy pour la fourniture et pose de voliges le long de la médiathèque pour un montant de 6 823.13 € HT.

**Déclaration d'intention d'aliéner (DIA):** la commune d'Essé a renoncé à utiliser son droit de préemption dans le cadre de la cession du bien immobilier situé 2 place Pierre et Marie Curie, cadastré section C parcelle n°1181.

### **Prochaine réunion du Conseil Municipal**

**Report à la prochaine séance de la question - MARCHE PUBLIC - Construction d'une médiathèque et restauration du patrimoine - Avenants Marchés de travaux:** avenant concernant l'éclairage extérieur dans le jardin. Demande d'une vue pour voir l'intégration du projet.

**Date prochaine réunion :** 19 février 2021

**Réunion du 19 février :** présentation du projet de station d'épuration par le maître d'œuvre, M. HOECKMAN, cabinet IDEE TECH

En mairie, le 01/02/2021

Le Maire

Joseph GESLIN